



Deutsche Version



Nr. 247  
Décembre  
2025



Chères éleveuses, chers éleveurs,

**Dans un contexte marqué par des tensions sanitaires et économiques, nous souhaitons saluer votre engagement et votre sens des responsabilités.**

**Votre travail quotidien est précieux et mérite reconnaissance.**

**Pour 2026, nous vous adressons nos meilleurs vœux de stabilité, de sérénité et de perspectives plus favorables.**

**Que cette nouvelle année apporte des conditions plus justes et un climat plus apaisé.**

## BIOSÉCURITÉ LES INCONTOURNABLES

Dermatose nodulaire contagieuse, grippe aviaire hautement contagieuse, peste porcine africaine, fièvre aphteuse... voici quelques rappels importants de biosécurité à implémenter dans vos exploitations.

- ✓ Isolement des animaux malades et des animaux achetés
- ✓ Surveillance sanitaire de vos animaux et vaccination selon les pathogènes ciblés
- ✓ Limiter l'accès aux véhicules, aux visiteurs (nombre limité, utilisation d'un pédiluve, vestiaire, tenue propre à l'exploitation, lavage et désinfection des mains)
- ✓ Principe de la marche en avant au sein de l'exploitation (zone propre à zone sale)
- ✓ Contrôle des matières premières (eau, aliments, ...)
- ✓ Utilisation de matériel propre à l'exploitation
- ✓ Contrôle des sortants (zone « animaux morts », zone « fumier/lisier » avec accès limité aux transporteurs)
- ✓ Nettoyage et désinfection des bâtiments (utilisation de produits agréés, respect du temps de trempage et de la durée action, respect du vide sanitaire, etc.)
- ✓ Lutte contre les nuisibles, éviter tout contact avec des animaux sauvages



Maintenir un bon niveau de biosécurité permet de préserver la santé des animaux et de limiter le risque d'introduction de pathogènes dans vos troupeau

# FCO & MHE

## RETOURS SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION

### «QUELLES LEÇONS RETENIR POUR LE FUTUR?»

Lors des entretiens annuels de l'AESA, tel était le thème incontournable choisi au terme de la campagne de vaccination menée en 2024 et 2025... et à la veille de l'année 2026.

L'objectif de la rencontre était de faire le point sur la crise vécue en 2024, la campagne de vaccination de 2025 et surtout, d'envisager le futur et d'extraire une liste d'objectifs en vue d'améliorer notre réponse et notre réactivité face à d'autres menaces potentielles, telle la dermatose nodulaire contagieuse, apparue en France l'été dernier. Malgré des campagnes d'informations et des exercices de préparation des autorités sanitaires, la Belgique manque d'expérience vis-à-vis de certaines maladies à risque d'émergence et est confrontée à de nombreuses difficultés dont la communication, les restrictions budgétaires, les turbulences politiques, ...

Pour ce faire, quatre orateurs ont été conviés. **Nicolas Marchal**, Ir (Collège des Producteurs) a présenté les résultats de l'enquête menée auprès des éleveurs de petits ruminants, dont l'estimation des pertes économiques. Les Drs. **Laurent Delooz** et **Julien Evrard** (ARSIA) ont successivement objectivé les modalités de la surveillance mise en place et l'impact de la maladie sur les bovins. Le retour d'expérience des vétérinaires praticiens a ensuite été rapporté par le Dr. **Jean-Philippe Demonty**. Le Dr. **Hélène Gérard** (SPF Santé publique) a terminé la session des exposés par l'estimation chiffrée de la campagne de vaccination et les enseignements et points de vue des autorités. Enfin, un débat animé par **Jean-Yves Houtain** avec l'ensemble des participants a dégagé des pistes d'amélioration pour de futures campagnes d'information, de prévention et de lutte vis-à-vis des nombreuses maladies à risque d'émergence auxquelles la Belgique est potentiellement confrontée, eu égard au contexte de changement climatique et surtout de risque d'importation de maladies exotiques, lié au commerce international. Rappetons à ce titre que les émergences soudaines de la FCO-8 en 2006, du virus de Schmallenberg en 2011, de la FCO-3 en 2023, de la FCO-12 sont toutes liées au commerce, même si l'origine exacte n'en a pu être déterminée.

Crée en 1991, l'ASBL d'Epidémiologie et de Santé Animale (AESA) contribue à la formation en épidémiologie vétérinaire, entre autres en facilitant les échanges entre les vétérinaires et les épidémiologistes, par le biais de réunions d'étude ou d'enseignement post-universitaire. Ses entretiens annuels, tenus à l'ARSIA en novembre dernier sous la houlette de son président **Claude Saegerman**, Professeur d'épidémiologie vétérinaire à l'ULg et du Dr vétérinaire **Jean-Yves Houtain**, directeur du département Epidémiologie & Encadrement sanitaire à l'ARSIA, ont fait le point sur la campagne de vaccination menée contre la FCO et la MHE, en présence d'une soixantaine de participant.e.s, toutes et tous concerné.e.s par la thématique, dont de nombreux vétérinaires ruraux. Comme l'a rappelé le président en début de séance: «L'objectif n'est pas de dresser un constat à charge, mais de bâtir une liste d'options de gestion pour faire mieux».



## FCO-3 chez les ovins

### Impacts économiques et sanitaires en 2024

Voici les résultats d'une enquête en ligne menée par le Collège des Producteurs en collaboration avec l'ARSIA, le CRO, Elevéo, le CER, le CDL et Biowallonne, en automne 2024, basés sur les déclarations de près de 1 000 éleveurs.

#### Pourquoi une faible vaccination en 2024?

Avant de présenter les impacts de la crise, N. Marchal est revenu sur les hypothèses, causes ou motifs potentiels de la faible vaccination observée en 2024, en élevage ovin.

#### L'IMPORTANCE DE L'INFORMATION

L'enquête questionnait les détenteurs sur leur préférences quant à la manière d'avoir été informés (tableau 1). Prioritairement, en communiquant avec leurs vétérinaires, mais beaucoup aussi entre éleveurs. Ensuite viennent les recherches sur Internet, réflexe désormais automatique pour nombre d'entre nous. Suit l'ARSIA, laquelle a assuré un intense travail de communication sous toutes ses formes: site Internet, newsletters, presse, réseaux sociaux, permanence téléphonique, sms, ...

**LE SECTEUR OVIN, STRUCTURATION COMPLEXE EN TEMPS DE CRISE...** Ses effectifs sont faibles, soit en Wallonie, une brebis pour 10 vaches. Et peu de professionnels: 90% des troupeaux détiennent moins de 30 animaux. Dans un contexte de crise, sont-ils bien équipés en matériel de contention? Tout est-il prêt quand arrive le vétérinaire, alors qu'il est débordé par les appels? La gestion des vaccins fut un défi quotidien: pensons par exemple au praticien devant administrer 125 doses en moins de 8 heures pour garantir leur conservation, chez de nombreux clients qui ont 2, 3 moutons... La journée était trop courte! N. Marchal insiste: avec peu de professionnels disponibles et une majorité d'éleveurs hobbyistes (90%), une telle campagne de vaccination reste un véritable challenge, tant pour les vétérinaires que pour les éleveuses et éleveurs.

**SANS OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE, SANS AIDES ...** La décision de vacciner rencontre nettement moins d'enthousiasme.

**EN ÉTÉ, LE REPOS DES GUERRIERS...** Petits troupeaux de moutons signifie souvent parcelles très éclatées. Une vaccination en été va évidemment prendre plus de temps qu'en février, à l'étable, alors que période estivale dit aussi vacances et main-d'œuvre réduite.

**«ATTENDONS VOIR...»** Certains éleveurs ont en effet parfois trop relativisé l'impact de la FCO-3 en début d'été et temporisé, qui plus est dans un contexte

de surcharge professionnelle et - de nouveau - de congés, limitant les possibilités de visites chez les éleveurs ovins.

#### Quelles pertes économiques?

Le Collège des Producteurs a mené une approche par poste de perte, basée sur l'expérience néerlandaise et adaptée au contexte wallon. A ce propos, l'impact sur le cheptel ovin wallon en 2024 s'est révélé très proche de l'impact observé aux Pays-Bas en 2023.

Les sources de données émanaient du Collège des producteurs, de l'ARSIA et d'Elevéo. Les pertes ont été exprimées par brebis présente avant l'épidémie, l'idée étant de présenter un système d'aides relativement simple à la Région Wallonne. N. Marchal a travaillé à partir d'hypothèses clés: 15% de mortalité moyenne dans les élevages touchés, 20% de baisse de fertilité moyenne, 8 semaines de retard de reproduction pour 70% des brebis affectées, prix du lait à 2€/L (195 L/brebis/an).

Résultat: la perte moyenne estimée a été de 110€ par brebis 'viande' et de 180€ par brebis laitière.

En termes de coût lié à la prévention, émerge une conclusion édifiante: si vacciner coûte cher par brebis, cela reste bien moins que l'impact d'un retard de gestation. L'ensemble des pertes liées à l'épidémie de FCO-3 en 2024 a représenté 93,6% de pertes de revenu annuel moyen pour un éleveur viandeux.

Pour calculer l'indemnité, ont été pris en compte les troupeaux professionnels et semi-professionnels, les très petits effectifs (<10 femelles) étant exclus. Le coût total des pertes s'élève à 7700 000€. L'aide a quant à elle concerne 300 éleveurs pour 1700 000€... seulement. Comment expliquer cette différence? Il n'existe à ce jour pas de base de données centralisée pour les moutons; comment savoir si les brebis indemnisées... étaient bien présentes avant l'épidémie? Pour ce faire, la RW s'est basée sur la déclaration d'aide couplée, rendue fin avril, ce qui limite directement l'intervention aux troupeaux de plus de 30 femelles âgées de plus de 6 mois, soit 600 éleveurs. Par ailleurs, près de 50% des éleveurs de moutons ne demandent pas l'aide couplée, qui se sont vus exclus des indemnités...

1. Discussion avec mon vétérinaire
2. Discussion avec d'autres éleveurs
3. Internet
4. ARSIA

5. Journaux et périodiques agricoles
6. Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X)
7. Télévision
8. Autres journaux et périodiques

9. AFSCA
10. Radio
11. Ecoles agricoles

Tableau 1: classement des sources d'informations principales des éleveurs d'ovins par ordre de préférence.

SUITE PAGE 3

## Impact sanitaire de la FCO-3 chez les bovins : un retour à la normale ?

L'épidémie de FCO-3 a profondément impacté nos bovins, avec notamment une augmentation spectaculaire des avortements, des malformations congénitales et des mortalités.

Delooz rappelle les faits : l'épidémie a été caractérisée par une augmentation soudaine des avortements en 2024 dès la semaine 34 (graphique 1), le virus surgissant simultanément dans tout notre pays. Les pathologistes ont observé une explosion d'anomalies congénitales, en particulier l'absence de cerveau, dont la fréquence a été multipliée par vingt-deux. Ces lésions, typiques d'une infection par la FCO-3 chez le fœtus lorsqu'il est infecté entre le 70<sup>ème</sup> et le 130<sup>ème</sup> jour de gestation, sont apparues dès la semaine 36, environ deux semaines après l'augmentation des avortements.

L'estimation de la circulation précoce du virus a été rendue possible grâce aux données recueillies sur un fœtus avorté le 2 septembre 2024, issu d'une gestation débutée le 2 décembre 2023, ce qui implique une fenêtre d'infection fœtale située entre le 10 février et le 10 avril 2024. La FCO-3 circulait donc silencieusement plusieurs mois avant la détection officielle des premiers cas en été...

À l'échelle européenne, la diffusion du virus a été large et rapide, souvent cohérente avec les flux de vent dominants, sans empêcher toutefois des incursions dans de multiples directions.

La carte 1 ci-contre compare les fronts de dispersion de la FCO-3, FCO-8 et MHE en 2025 et témoigne du levier essentiel de leur contrôle que représente la vaccination.

L'analyse par Sciensano des résultats du dépistage annuel hivernal 2024-2025 sur les troupeaux sélectionnés (non vaccinés contre la FCO), montre que plus de 90 % des bovins belges possédaient des anticorps contre la FCO-3, preuve d'une circulation massive du virus durant l'épidémie mais aussi de l'acquisition d'une large immunité collective. Cette situation ne dispense pas de vacciner les jeunes animaux, population naïve et donc susceptible d'entretenir une nouvelle vague d'infections.

En 2025, nette amélioration : les taux d'avortements redescendent aux niveaux observés en 2022 et 2023. Les anomalies congénitales ont également retrouvé leur taux de base, autour de 2 %, à partir du printemps 2025. Toutefois, des avortements infectés ont été identifiés en 2025 : sur 56 avortements PCR positifs, la grande majorité correspondait à des infections datant de 2024, mais trois cas récents témoignent d'une circulation résiduelle du virus, bien que sans signe de malformations congénitales associées.

La surveillance ne se limite pas à FCO-3 : FCO-8 et MHE sont également suivies par PCR. En août 2025, un foyer de FCO-8 a ainsi été identifié dans la région de Houyet (province de Namur) suite à une suspicion clinique (légère boiterie), entraînant une campagne de tests dans un rayon de cinq kilomètres. Plusieurs exploitations étaient positives, confirmant une circulation du virus malgré l'absence de manifestations cliniques. En effet, la vaccination protège efficacement contre les formes cliniques graves, mais elle n'empêche pas totalement la virémie, ce qui complique la maîtrise de la diffusion. Les données issues des tests à l'exportation indiquent par ailleurs que la circulation de la FCO-8 est plus étendue que ce que suggérait la première suspicion clinique.

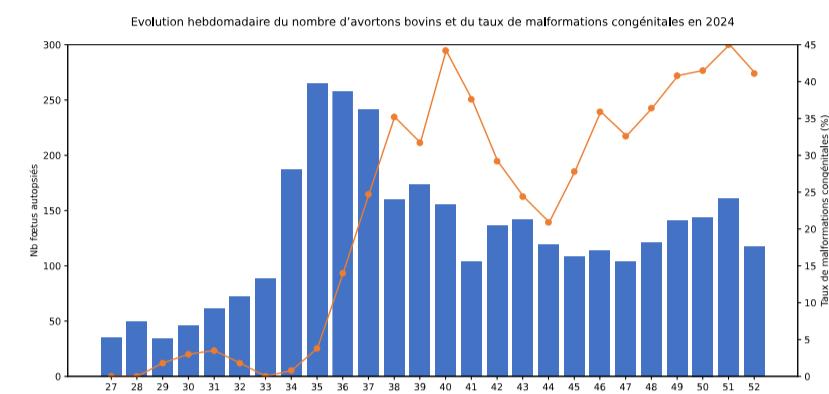
Pour estimer le taux de mortalité parmi nos bovins, J. Evrard a quant à lui consulté le nombre de dossiers « Autopsie » (hors fœtus) ouverts quotidiennement à l'ARSIA et comparé les données moyennes de 2021 à 2023 versus 2024 (graphique 2). On y observe un second semestre 2024 particulièrement chargé principalement pour les mois d'août, septembre et décembre. Hormis les 15 premiers jours du mois de janvier 2025, le nombre d'autopsies quotidiennes est proche de valeurs attendues pour l'année 2025.

Ensuite, à partir des données Sanitel, l'orateur s'est penché sur les mortalités enregistrées, afin d'évaluer le taux de mortalité quotidien des animaux bouclés (graphique 3).

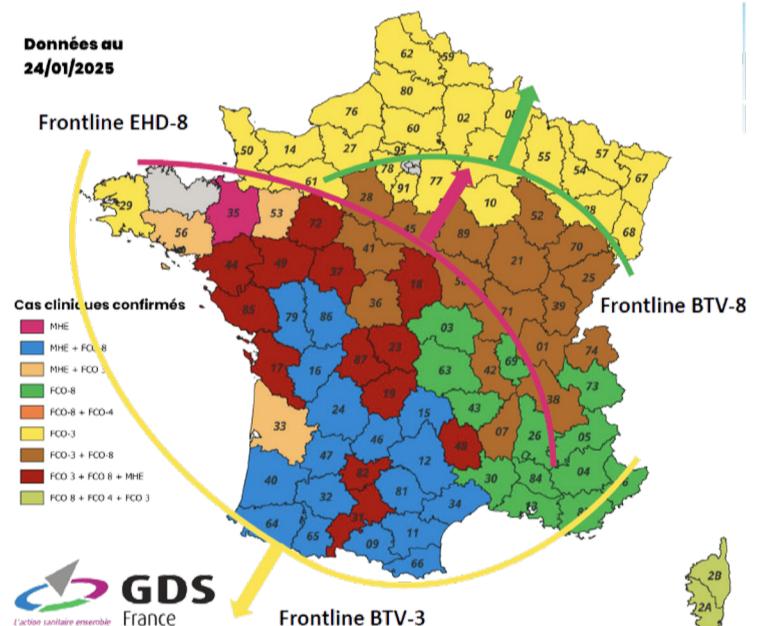
Dès le mois d'août 2024, la mortalité augmente fortement et rapidement. Cette surmortalité reste élevée jusque fin janvier 2025 même si, fin octobre 2024, une accalmie est observée. Le reste de l'année 2025 est dans les normes attendues et présente même, d'avril à juin, une légère sous-mortalité.

Les animaux les plus jeunes ont été les plus touchés. Une différence apparaît aussi entre les bovins viandeux et laitiers. En résumé, les jeunes animaux viandeux, tout particulièrement âgés de moins de 3 mois, ont été plus fortement impactés. À l'inverse, parmi les adultes, la surmortalité sévit davantage chez les laitières. Enfin, de manière générale, nous remarquons un effet prolongé de la maladie en spéculation viandeuse.

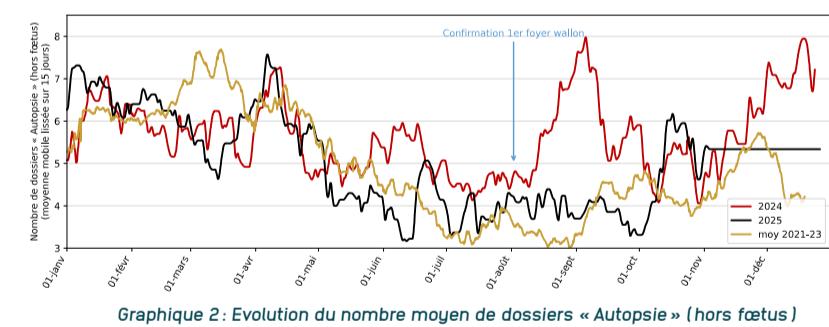
La sous-natalité, comme de nombreux éleveurs ont dû le constater, fut quant à elle bien présente dès septembre 2024 jusque mai 2025. L'orateur estime sur cette période une diminution mensuelle des vêlages allant de 9 à 26 (en avril) veaux pour 100 vaches par an. Toutefois, de juin à octobre 2025, nous constatons une augmentation du nombre de naissances attendues équivalant à environ 4 jusqu'à 18 veaux (en juillet) pour 100 vaches par an. Nous avons donc assisté dans un second temps à un décalage d'une partie des vêlages qui ne compensera pas les pertes précédentes.



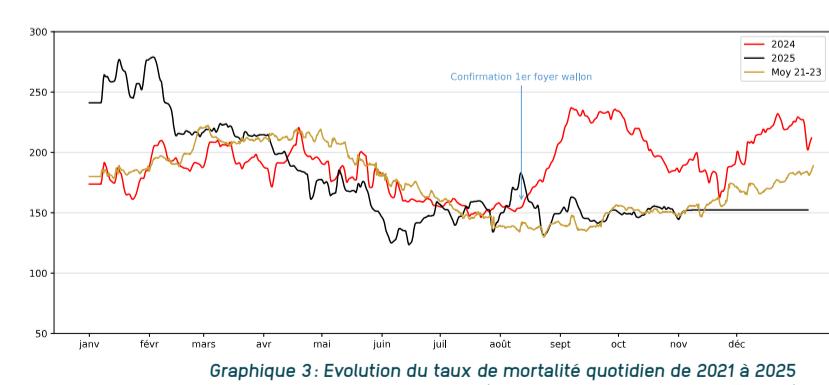
Graphique 1: Evolution hebdomadaire du nombre d'avortements bovins et du taux de malformations congénitales en 2024 (Sources : ARSIA)



Carte 1: Fronts de dispersion des virus de la FCO-3, FCO-8 et MHE en France au 24 janvier 2025 (Source : GDS France)



Graphique 2: Evolution du nombre moyen de dossiers « Autopsie » (hors fœtus) ouverts par jour de 2021 à 2025 (moyenne mobile lissée sur 15 jours)

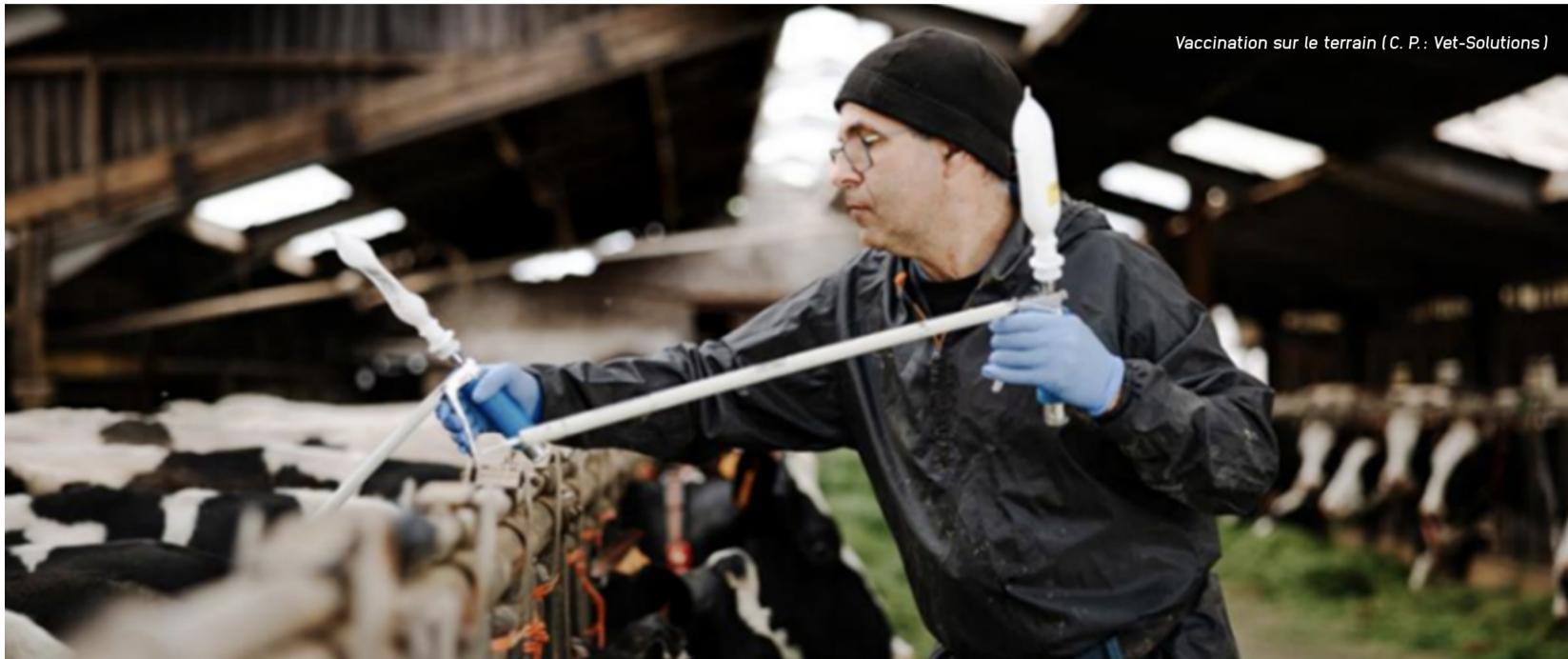


Graphique 3: Evolution du taux de mortalité quotidien de 2021 à 2025 (moyenne mobile lissée sur 15 jours)

SUITE PAGE 4

## En première ligne, les vétérinaires

Représentant les praticiens vétérinaires, le Dr. Jean-Philippe Demonty a relaté 2024, tiré les leçons de la campagne 2025... et envisagé 2026.



Vaccination sur le terrain (C. P.: Vet-Solutions)

### 2024

Pour l'équipe vétérinaire exerçant au pays de Herve, 2024 fut une année sous le signe des insectes. Après des attaques de simulies en avril, les premiers cas aigus de FCO-3 apparaissent en août. En 15 jours, toutes les fermes sont atteintes, y compris les élevages de moutons.

Les praticiens coururent d'une ferme à l'autre pour assurer les soins: anti-inflammatoires, etc... Très efficaces aussi furent les réhydratations par perfusion, et précieux les soins quotidiens apportés par les éleveurs. Des euthanasies pour seule solution à la souffrance de l'animal, aussi, en grand nombre... et éprouvantes. Le praticien enchaîne: «*Je ne peux imaginer me retrouver dans une situation telle que mes confrères la vivent en France, suite à l'apparition de la dermatose nodulaire contagieuse.*».

Si au cas par cas quelques réussites thérapeutiques ont été possibles surtout en ovin, au niveau des troupeaux les pertes ont été très lourdes, en vies, en production, en reproduction, en veaux, ... «*Et socialement, l'impact sur le moral, le bien-être des éleveuses et éleveurs, a lui aussi été considérable.*».

Les dégâts furent variables d'un troupeau à l'autre, les races rustiques étant plus résistantes que les laitières hautes productrices, extrêmement touchées. Les quelques troupeaux vaccinés à temps ont été pour leur part clairement protégés.

La vaccination rendue disponible début juin... fut très peu utilisée, déplore le vétérinaire, et ce malgré un courrier alertant de la situation et de la disponibilité des vaccins, envoyé à toute la clientèle le 6 juin 2024 et malgré l'impact de l'épidémie, pourtant bien connu aux Pays-Bas en 2023. L'orateur se pose et pose la question: comment faire pour susciter l'adhésion à la vaccination... ? En son absence, les lourdes conséquences apparues entre juillet et novembre 2024, chacun les connaît: vaches vides, remontées très lentes de lactation, veaux chétifs, hydrocéphales, ...

### 2025 : Une vaccination obligatoire et subsidiée, du jamais vu en Belgique

*Telle était la vision de la campagne... Obligation de vaccination pour tous les animaux nés avant le 1er janvier 2025 et pour le 1<sup>er</sup> juin au plus tard, avant*

la sortie à l'herbe, pour des raisons pratiques et stratégiques. Le cabinet vétérinaire devait recevoir fin février les premières doses, mi-mars les deuxièmes. La délégation à l'éleveur de la vaccination était possible moyennant contrat de guidance, mais 80 % de la clientèle choisissent de la confier à l'équipe vétérinaire.

*Telle fut la réalité... La disponibilité des vaccins fut tardive, séquencée. Les praticiens attendaient l'arrivée des 3 vaccins pour n'intervenir qu'une fois en ferme... Impossible, les vaccins FCO-8 ont été livrés avec 5 semaines de retard, ils n'ont plus eu qu'à jongler avec les 3 doses, les rappels, ...*

Le principe 'premier arrivé, premier servi' pour la livraison des vaccins a lui aussi généré pas mal de tensions et de stress, des éleveurs reprochant à leur vétérinaire de ne pas avoir de doses alors que leur voisin, travaillant avec un autre vétérinaire, était en ordre de vaccination, 'lui' !

Quo qu'il en soit, la vaccination a démarré, un des vétérinaires de l'association ne faisant plus que cela, du matin au soir. J.-P. Demonty salue l'aide providentielle d'étudiants en médecine vétérinaire au début de la campagne et le travail remarquable des Assistantes vétérinaires de sa clinique, qui préparaient les tournées, les vaccins, ... Aux yeux du praticien, les vétérinaires exerçant en solo sont... des héros.

Enfin, le praticien souligne la très grande participation et solidarité des éleveurs, compliant et attentifs à la sécurité de leur vétérinaire, au-delà du stress mettant parfois à bout les plus solides d'entre eux.

Administratif oblige, en parallèle des vaccinations, les encodages dans CERISE ont grandement monopolisé les praticiens. Autre galère plus que malvenue, les certificats pour l'obtention des aides à peine rédigés, un nouveau formulaire était demandé, et tout était à refaire...

Un dernier écueil en fin de campagne fut la lenteur des remboursements. Les gestions respectives par chaque vétérinaire ou association vétérinaire - ce qui est normal - , ont aussi été source de tensions supplémentaires.

### Mais on l'a fait !

La campagne a porté ses fruits. Très peu de cas ont ensuite été observés dans la clientèle et ceux-ci étaient plus légers, plus bénins. «*La vaccination*

*obligatoire et subsidiée nous a permis de saisir une occasion unique de ne pas rééditer la catastrophe de 2024.*»

Une leçon essentielle à retenir? «*La solidarité est la clé de voûte d'une gestion de crise: solidarité entre les éleveurs et les vétérinaires, entre les vétérinaires, et entre les organisations professionnelles d'éleveurs et de vétérinaires.*».

Un point d'attention crucial à l'avenir reste toutefois la disponibilité de vaccins, en quantités et en temps voulus. Quant à la simplification administrative, elle reste un beau concept...toujours à améliorer.

Enfin, anticiper autant que possible est essentiel car souligne l'orateur, «*tout ce qu'on a pu prévoir à l'avance a porté ses fruits.*» Dès lors...

### ... pour 2026, anticipons !

On se dirige vers une vaccination non obligatoire et non subsidiée, ce qui va changer la donne. Le praticien le regrette car «*lorsqu'on vaccine correctement son cheptel, que l'on répète l'opération un an après, sans oublier les jeunes animaux naïfs, on a beaucoup plus de chances d'avoir une protection sur le long terme. La vaccination en 2026, je pense qu'elle est essentielle. On peut stopper en 2027, mais pas en 2026.*»

L'équipe vétérinaire de J.-P. Demonty préconise une précommande centralisée pour tous les vétérinaires sur base d'une déclaration d'intention de vacciner, sans devoir attendre si l'éleveur veut ou non vacciner.

Pour le reste, en 2026, les praticiens seront au poste, comme ils l'ont été en 2024 et 2025.

Et de conclure, non sans humour et avec humanité, «*Ma présentation a été faite sans l'aide de l'Intelligence Artificielle... Les images sont issues de la vraie vie et les personnes évoquées sont des humains, avec leurs qualités et leurs failles. Ils ont fait preuve de solidarité, d'empathie et d'intelligence pour mobiliser leurs capacités d'adaptation et réunir toutes leurs forces pour faire face à une crise sans précédent.*»

**SUITE PAGE 5**

## Enseignements et points de vue des autorités

### Une campagne « à l'arrache », du début à la fin

Le Dr Hélène Gérard est revenue sur les multiples obstacles rencontrés et en a expliqué les tenants et aboutissants.

En juin 2024, suite aux échos alarmistes en provenance des Pays-Bas, l'AFMPS décide d'octroyer une Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU) à plusieurs nouveaux vaccins développés contre le sérototype 3 de la FCO. Malgré la mise en garde des autorités, de l'ARSIA et des organisations agricoles, une partie importante des éleveurs ne semble pas s'inquiéter de la menace ou décide en tout cas de ne pas vacciner son troupeau.

La communication vers les détenteurs semble poser problème. Ainsi seules 35% des newsletters envoyées par l'ARSIA sont réellement lues par les éleveurs. « *Au niveau des autorités, nous ne disposons pas de statistiques sur le taux de lecture des newsletters de l'AFSCA. Une des grandes leçons à retenir pour le secteur est de s'informer activement et régulièrement de la situation sanitaire* ».

À l'automne 2024, suite aux ravages provoqués par la maladie pendant l'été, les éleveurs manifestent massivement. Les vétérinaires et le secteur de l'élevage demandent officiellement au ministre de l'Agriculture d'imposer la vaccination pour les FCO-3, 8 et la MHE. Il s'agit d'une décision particulièrement difficile à prendre, étant donné les circonstances peu favorables à ce type de campagne. En effet, le gouvernement est en affaires courantes et a priori ne peut la soutenir financièrement, faute de budget. Ensuite, si les vaccins contre la FCO-3 ont reçu une ATU, ces conditions sont susceptibles d'être remplacées à tout moment par d'autres telle une autorisation de mise sur le marché (AMM), et d'être dès lors suspendues. Plusieurs vaccins contre la FCO-8 disposent déjà d'une AMM, mais ceux-ci ne sont plus en fabrication en Europe, faute de demande. Enfin, un nouveau vaccin est développé contre la MHE mais on ignore alors s'il va obtenir une autorisation et laquelle : 2 vaccins vont finalement recevoir une ATU. Malgré ces incertitudes, le Ministre annonce fin octobre sa décision de rendre la vaccination obligatoire.

La solution budgétaire viendra du Parlement qui va approuver à l'unanimité, juste avant Noël, un

budget exceptionnel de 40 millions d'euros pour soutenir la campagne de vaccination.

Malheureusement, il est alors beaucoup trop tard pour lancer un appel d'offre pour un achat de vaccins par les autorités, achat très risqué au regard des conditions d'autorisation de chaque vaccin. En effet, la procédure nécessite au minimum 2 mois avant que le marché soit attribué et que la fabrication des vaccins commandés puisse commencer. « Ceci nous amenait à une livraison des vaccins au plus tôt en juin, soit trop tard pour espérer vacciner avant la mise en prairie et la réapparition des vecteurs ».

La seule solution reste le circuit traditionnel, c'est-à-dire confier la commande aux vétérinaires eux-mêmes. Les autorités maintiennent quant à elles de très près les contacts avec les fabricants et leurs distributeurs qui acceptent de partager leurs informations, afin de garder un œil sur la situation réelle. Problème, les vétérinaires doivent avancer l'argent auprès de leurs fournisseurs, sans garantie d'être payés rapidement pour la vaccination réalisée : on parle ici de sommes astronomiques pour un indépendant. Aussi, il est décidé de verser aux vétérinaires 2/3 des subventions prévues pour les détenteurs bovins (23,50€ par bovin complètement vacciné), afin de financer les commandes des vétérinaires.

Janvier est consacré à préciser les modalités de la campagne et à adapter la législation. Des webinaires sont organisés par l'ARSIA et les informations sont relayées via divers moyens de communications (réseaux sociaux des organisations agricoles, newsletters AFSCA et ARSIA, articles dans le Sillon Belge, etc.).

Les contre-temps ne tardent pas à apparaître, à commencer par les paiements des subventions, promis aux vétérinaires pour mi-janvier. En cause, les paramètres standards de l'application utilisée par le SPF pour les versements de ces avances qui les « bloquent » au-delà d'une certaine somme. Ce problème résolu, les paiements arrivent finalement fin février.

Second gros souci, un des vaccins reçoit un « article 25 », soit l'équivalent d'une AMM, suspendant, comme redouté plus haut, toutes les ATU accordées préalablement. Or ce vaccin avait reçu une ATU chez les ovins et les bovins, alors que l'AMM ne l'autorise que chez les ovins ! Pour les praticiens, que faire avec les stocks commandés des-

tinés aux bovins ? Il faudra encore 5 semaines de discussions pour heureusement obtenir la prolongation de l'ATU des vaccins qui l'avaient obtenu...

Suite du combat : la législation prévoit, et ce depuis 2008, que seul le vétérinaire d'épidémiologie peut vacciner contre la FCO. Autrement dit, un vétérinaire qui n'est pas vétérinaire d'épidémiologie pour un troupeau voit l'encodage des vaccinations y réalisées... rejeté. Or la plupart des vétérinaires encodent via CERISE/BIGAME ou leur logiciel vétérinaire et ne réalisent pas de suite la méprise... L'ARSIA constate le blocage dans Santel et d'emblée met en place une double base de données avec correction manuelle des encodages refusés. L'effort global de simplification administrative de l'ARSIA s'est vu bien involontairement altéré, et cela a impacté toutes et tous, de tous bords.

En mars, les vaccins FCO-8 commandés par les vétérinaires tardent à arriver, n'arrivent pas... lots non validés lors de contrôle, lots utilisés par d'autres pays... Le SPF maintient les échanges. Et en concertation avec le secteur et les autorités, le ministre décide de reporter l'échéance de la vaccination du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> septembre.

En juin, les syndicats agricoles insistent pour que les éleveurs bien avancés dans leurs vaccinations puissent déjà recevoir une partie des subventions. Le ministre l'accorde aux troupeaux ayant vacciné au moins 90% de leurs effectifs. A nouveau, un travail supplémentaire conséquent et complexe, au niveau des bases de données.

Avec juillet, arrivent enfin les derniers vaccins FCO-8, à quelques exceptions, près. Vétérinaires et éleveurs voient enfin poindre la fin de leurs efforts...

En conclusion, H. Gérard a remercié ses collègues du SPF, Brigitte Lejeune et Valentin Detremmerie pour le travail énorme accompli, les nuits blanches et leur ténacité, ainsi qu'au même titre, le personnel de l'ARSIA et en particulier L. Tillière et E. Clerbaux.

Elle rejoint le message du Dr J.-P. Demonty, en soulignant la volonté de chacune et chacun d'arriver au bout de cette campagne. « *On peut toujours voir les choses négativement et critiquer ...* » Positive, l'experte vétérinaire au SPF Santé publique les considère plutôt comme un exercice grande nature. Et de conclure, « *Nous sommes mieux armés à l'avenir en cas de nouvel accident sanitaire puisque nous pourrons anticiper certains obstacles opérationnels* ».

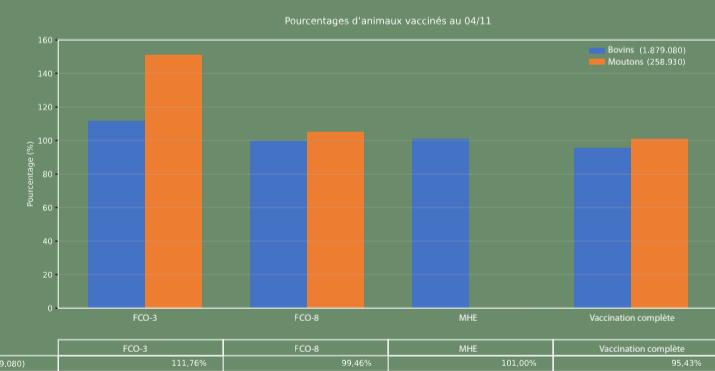
## Combien d'animaux vaccinés ?

Le graphique ci-joint présente les pourcentages d'animaux vaccinés (au 04/11 : résultat provisoire car les demandes de dérogations qui seront considérés comme vaccination ou non doivent encore être traitées).

Le calcul repose sur une base de référence, soit le nombre d'animaux nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 25, détenus au 1<sup>er</sup> avril 2025 dans les troupeaux, date à laquelle les premiers vaccins FCO-8. Soit 1879 080 bovins et 258 930 moutons.

**95% de bovins et 100 % de moutons vaccinés ... une belle réussite !**

H. Gérard insiste toutefois sur un point problématique qu'est l'estimation réelle du nombre de moutons vaccinés car on ne dispose pas d'enregistrement individuel mais seulement de l'inventaire annuel, censé être remis par les détenteurs pour le 15 décembre, délai trop souvent non respecté, voire jamais ! Or ces détenteurs non en ordre demandent quand même des aides...



Taux de vaccination des bovins et des moutons, selon les 2 ou 3 maladies et au total.  
Remarque : au-delà des 100 %, il s'agit des animaux nés après le 1<sup>er</sup> janvier, vaccinés et ayant droit à la subvention

**SUITE PAGE 6**

## Un débat constructif



**A**nimé par le Dr. Jean-Yves Houtain, le premier thème, sans doute l'un des plus critiqués au cours de la campagne de vaccination, fut la **communication**. Pour commencer, émerge du débat la nécessité d'une réelle convergence, d'une même voix, quant aux conseils et communications des différents organismes. Au moins pour les vétérinaires, car nombre d'entre eux présents dans la salle se rejoignent pour rappeler que «pour ce qui est de la communication vers les éleveurs, le vétérinaire est le messager le plus important. C'est le canal le plus direct et le plus influent».

Quant aux informations en provenance de sources non officielles, tels Internet et les réseaux sociaux, elles ont souffert d'un manque de fiabilité, alors qu'elles représentent désormais une voie majeure d'information pour de nombreux éleveurs.

Force est de reconnaître que «Trop d'information tue l'information», déplore un praticien qui propose de créer deux niveaux de communication : l'un général, qui fait état de mises à jour, d'études, de statistiques, de nouveautés, d'avertissements (mineurs), etc... et l'autre d'Alerte et «qui ne va pas alerter pour tout et pour rien». A ce titre, l'ARSIA précise qu'un système d'alerte par SMS est déjà en place, pour les éleveurs qui ont l'autorisé du moins.

Cependant, tant coté praticiens qu'autorités, il a été souligné que les opérateurs doivent aussi être acteurs de la situation et qu'ils sont responsables d'aller chercher l'information officielle là où elle se trouve, comme c'était le cas par exemple sur le site dédié du SPF Santé publique, mis en place avec une FAQ et renseigné lors des webinaires.

Un participant va plus loin : «La communication, elle a été là. Tout le monde savait que la FCO allait arriver et que les vaccins étaient disponibles. Le problème pour les vétérinaires était l'aspect pragmatique, les difficultés d'approvisionnement, les retards de livraison, les conditionnements, ... Un éleveur participant conclut ainsi cette question : «On peut recevoir toutes les infos possibles, sans vaccin, on ne pouvait pas avancer. A un moment, la communication a aussi ses limites».

Second point soulevé : le principe même de la **vaccination**. «Vacciner c'est prévenir, rappelle H. Gérard. Or, regrette-t-elle, «En Belgique, on ne vaccine pas pour prévenir, mais pour éradiquer une maladie. Force est de constater qu'on a commencé à vacciner seulement quand la FCO-3 (ndlr : de catégorie C et pas A, vaccination libre) a été présente sur notre territoire et a fait des dégâts, alors que les vaccins étaient disponibles antérieurement».

De fait, l'efficacité de la vaccination, par rapport à une vaccination effectuée en présence du virus, a été confirmée par le représentant d'une firme.

**La préparation aux années à venir**, en termes de FCO et MHE, a ensuite été abordée. Constat : peu de pertes ont été enregistrées dans le secteur en 2025, d'une part grâce à la vaccination obligatoire et d'autre part, suite au grand nombre d'animaux infectés en 2024 et 'naturellement' protégés en 2025. L'avis des vétérinaires présents est unanime : «Nous praticiens, en tant qu'acteurs de terrain, devons communiquer auprès de nos éleveurs avec un message positif et regarder devant nous. Selon le virologue Laurent Gillet et sur base de l'expérience des campagnes FCO-8 en 2007 et 2008, une primovaccination suivie d'un rappel l'année suivante a assuré une immunité durant près de 8 ans ! Rejoignant l'orateur et son confrère Demonty, il encourage sa clientèle : «En 2026, refaire MHE, FCO-3 et FCO-8, et primo-vacciner les animaux 'naïfs'... et nos bovins seront parés pour l'avenir».

**Que serait une autre campagne de vaccination** contre des maladies qui peuvent émerger en Belgique, qu'ils s'agissent d'autres sérotypes de FCO ou de MHE, ou de maladies pour lesquelles un vaccin est disponible, telle la redoutable dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ? La porte-parole du SPF le précise d'emblée, «il n'y aura probablement plus d'achats groupés dans les années à venir, compte tenu de la situation budgétaire, excepté pour les vaccins contre les maladies de catégorie A. A l'avenir, pour éviter l'écueil des retards de livraison, prévoir des échanges et négociations entre les représentants du secteur et les firmes serait judicieux, car ce n'est pas le rôle des autorités (excepté lorsqu'il s'agit de vaccins mis à disposition des vétérinaires)». Même son de cloche en termes d'aides, il semble qu'il n'y aura pas un autre budget, une autre fois, sauf cas de force majeure, telle la DNC, si elle arrive sur notre territoire.

L'épidémiologiste C. Saegerman termine par une proposition constructive et concrète. En effet, la gestion de ces épidémies pourrait être améliorée en associant la prédition du risque de leur émergence sur base de modèles de distribution, à la réalisation en amont d'analyses «coûts-bénéfices», selon différents scénarios de vaccination - à l'échelle du troupeau ou de l'animal -. Ces données économiques objectives permettraient une meilleure réactivité des autorités, associée à une juste information des éleveurs, dès lors mieux responsabilisés quant à leur décision de vacciner leurs animaux, c'est-à-dire leur précieux patrimoine...

# Nos bureaux fermeront exceptionnellement à 15h les 24 et 31 décembre et à 12h le vendredi 9 janvier.